



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2024-028**

Modification du tableau des effectifs

<b>Date de convocation</b> : 24/04/2024	<b>Liste des délibérations affichées le :</b>	
Membres en exercice : 10	Présents : 7 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 7

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Christian SOULA, Alfred VISMARA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Jacques MAMET

Il est proposé la création des postes suivants :

- Suite à stagiairisation :
  - 1 poste d'agent d'animation à temps complet à compter du 13 mai 2024,
  - 1 poste d'agent d'animation à temps non complet (28H) à compter du 23 mai 2024
- Suite à la réussite au concours de rédacteur territorial :
  - 2 postes de rédacteur territorial titulaire à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**Le Bureau,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 Mai 2013 portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 Juillet 2020 n°DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

**Après en avoir délibéré,**

Membres présents	7	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>7</b>
Retraits avant vote	0	<b>Pour</b>	<b>7</b>
Abstentions	0	Contre	0

**DECIDE :**

- **ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs ;**
- **ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer tous les documents consécutifs de cette décision.**

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



*Acte certifié exécutoire compte tenu*

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 23.05.2024*
- ❖ *et de sa publication le 23.05.2024*